



## Commune de NEUILLY-le-REAL

### DECLARATION DE PROJET N°1 ENTRAINANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

### Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 30/05/2024

Etaient présents :

Nom - Prénom	Fonction	E-mail
BAUDOIN Hervé	Maire de Neuilly-le-Réal	mairie @neuillylereal.fr
GOMOT Hubert	CCI 03	hgomot@outlook.fr
CHEYROUX Alexandre	DDT 03	alexandre.cheyroux@allier.gouv.fr
MASCHEIX Myriam	BE Réalités & Descoeur	myriam.mascheix@realites-be.fr

Sont excusés :

Madame TRIMBACH, préfet de l'Allier  
Moulins Communauté  
Chambre d'agriculture de l'Allier  
INAO

Ref : 50520

Monsieur le Maire remercie les participants, et ouvre la séance.

Madame MASCHEIX informe les participants de l'importance de cette réunion qui s'inscrit dans un cadre régalié afin notamment de recueillir les avis des personnes et services publics associés, précise que le compte-rendu de cette réunion devra être joint au dossier d'enquête publique et présente succinctement les modifications apportées au PLU dans le cadre de la déclaration de projet n°1 prescrite par arrêté du 29 janvier 2024, qui concerne le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne carrière, au Nord de Neuilly-le-Réal, le long de la RD989, lieu-dit « Les Vayots ». Ce projet est porté par EDF renouvelables France.

La chambre d'agriculture et l'INAO, toutes deux excusées, ont fait parvenir leurs avis et observations par courrier :

- Chambre d'agriculture : courrier en date du 8 février 2024. La chambre d'agriculture prend acte du projet.
- INAO : courrier en date du 22 mai 2024. L'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Madame MASCHEIX précise également que l'autorité environnementale a émis un avis en date du 23 mai 2024 sur l'évaluation environnementale de la procédure. Celle-ci fait part de recommandations auxquelles une réponse sera apportée. Cette réponse fera partie du dossier mis à l'enquête publique.

Certaines des recommandations concernant directement le projet de centrale photovoltaïque, Monsieur CHEYROUX rappelle que le PLU est ici suiveur d'un projet prédéfini et qu'à ce titre, certaines recommandations ne pourront pas être suivies de modifications dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU.

Néanmoins, il demande, conformément à l'une des recommandations de la MRAE, que le règlement d'urbanisme soit complété afin de s'assurer que si le projet de centrale devait évoluer, il respecte bien certaines règles, comme les hauteurs notamment.

Monsieur le Maire demande quand l'enquête publique pourrait avoir lieu. Madame MASCHEIX répond qu'une demande de nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être transmise très rapidement et que, sous réserve des disponibilités du commissaire, une enquête en juillet peut être envisagée. Madame MASCHEIX précise qu'elle transmettra un modèle de courrier à la Mairie dès le lendemain de la présente réunion.

L'ensemble des intervenants à la réunion n'ayant plus d'observations particulières à faire, la réunion est terminée.